

CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2021 ECONOMISTES DE LA CONSTRUCTION - 7490 A

ATTENTION : Depuis le 1er juillet 2018, seules les formations dispensées par des organismes de formation référencés DATADOCK et dont le programme répond aux critères de la profession concernée, pourront être prises en charge par le FIF PL (Décision du Conseil de Gestion du FIF PL du 29 juin 2017).

I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

**Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 750 €
dans la limite du budget de la profession**

Formations cœur de métier	Plafonds de prise en charge
Toute formation liée à la pratique professionnelle (liste non exhaustive)	

Techniques liées à l'exercice de la profession	
Quantifier les ouvrages	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel
Prescription (dont le Cahier des clauses techniques particulières)	
Méthode d'estimation et de contrôle permanent du coût des constructions	
Marchés de maîtrise d'œuvre, compris démolition, désamiantage, etc...	
Marchés publics	
Marchés privés	
Certification, labélisation de bâtiments	
Prescription et estimation du génie climatique, du génie électrique, des VRD et des aménagements extérieurs	
La qualité environnementale, la réglementation thermique et environnementale, l'efficacité énergétique, l'analyse du cycle de vie (bilan carbone), la gestion des déchets de chantier (démolition et construction)	
Réglementations (incendie, accessibilité, acoustique, ascenseurs, etc...)	
Risques et pathologies des bâtiments	
Sécurité et protection de la Santé : révision CSPS (connaissance, pratiques des logiciels)	
Formations complémentaires à l'économie de la construction, pratiques professionnelles	
Analyse du Cycle de Vie (ACV) : prescrire selon le cycle de vie des produits et bâtiments	
Les pièges à éviter lors de l'attribution d'un marché de travaux	
Conception en coût global et économie de la maintenance (connaissance, pratiques des logiciels et stratégies)	
Techniques de construction (bois, acier, pierre, etc...)	
Gestion et conduite de projet en phase étude et en phase réalisation	
Coordination des travaux, OPC	
Gestion financière et administrative des marchés de travaux, Attribution de marchés de travaux, Réception de travaux	
Maquette numérique (BIM), connaissance, pratiques des logiciels et stratégies	
Communication en situation professionnelle et pratique des réseaux sociaux	
Patrimoine historique	
Assistance à Maître d'ouvrage	

ECONOMISTES DE LA CONSTRUCTION - 7490 A (suite)

Formations transversales	Plafonds de prise en charge																
Toute formation relative à l'exercice professionnel (liste non exhaustive)																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Gestion et assurance qualité (processus)</td></tr> <tr><td>Intervenir en jury de concours</td></tr> <tr><td>Prescription et réglementation environnementale (Plomb et risque majeur)</td></tr> <tr><td>Evaluation immobilière</td></tr> <tr><td>Expertise judiciaire</td></tr> <tr><td>Langues étrangères</td></tr> <tr><td>Ingénierie financière et économique de l'immobilier</td></tr> <tr><td>Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé Niveau 1,2 et 3 (connaissance, pratique des logiciels)</td></tr> <tr><td>Programmation urbaine, architecturale et technique</td></tr> <tr><td>Optimiser sa relation client, acquérir une stratégie de développement et diversifier son offre de service</td></tr> <tr><td>Formation de formateur</td></tr> <tr><td>Réhabiliter en milieu occupé</td></tr> <tr><td>Gestion des entreprises (installation, création, reprise, gestion, cession)</td></tr> <tr><td>Formation aux diagnostics (Etats parasitaires, amiante et risque amiante, plomb, etc ...)</td></tr> <tr><td>Loi SRU et renouvellement urbain</td></tr> <tr><td>Connaissance du métier d'économiste de la construction</td></tr> </table>	Gestion et assurance qualité (processus)	Intervenir en jury de concours	Prescription et réglementation environnementale (Plomb et risque majeur)	Evaluation immobilière	Expertise judiciaire	Langues étrangères	Ingénierie financière et économique de l'immobilier	Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé Niveau 1,2 et 3 (connaissance, pratique des logiciels)	Programmation urbaine, architecturale et technique	Optimiser sa relation client, acquérir une stratégie de développement et diversifier son offre de service	Formation de formateur	Réhabiliter en milieu occupé	Gestion des entreprises (installation, création, reprise, gestion, cession)	Formation aux diagnostics (Etats parasitaires, amiante et risque amiante, plomb, etc ...)	Loi SRU et renouvellement urbain	Connaissance du métier d'économiste de la construction	<p>Prise en charge au coût réel plafonné à 250 € par an (125 € la 1/2 journée) et par professionnel</p> <p><u>En déduction du forfait de prise en charge des formations prioritaires</u></p>
Gestion et assurance qualité (processus)																	
Intervenir en jury de concours																	
Prescription et réglementation environnementale (Plomb et risque majeur)																	
Evaluation immobilière																	
Expertise judiciaire																	
Langues étrangères																	
Ingénierie financière et économique de l'immobilier																	
Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé Niveau 1,2 et 3 (connaissance, pratique des logiciels)																	
Programmation urbaine, architecturale et technique																	
Optimiser sa relation client, acquérir une stratégie de développement et diversifier son offre de service																	
Formation de formateur																	
Réhabiliter en milieu occupé																	
Gestion des entreprises (installation, création, reprise, gestion, cession)																	
Formation aux diagnostics (Etats parasitaires, amiante et risque amiante, plomb, etc ...)																	
Loi SRU et renouvellement urbain																	
Connaissance du métier d'économiste de la construction																	

Observations:

- Les formations en informatique bureautique (Word, Excel, Ciel Compta,...) ne sont définitivement plus prises en charge
- Les journées d'information et d'initiation ne seront pas prises en charge dans le cadre du FIF PL
- **Sont exclus des prises en charge FIF PL les conférences, tables rondes, colloques, symposiums, congrès sans atelier.**

Cependant, le contenu pédagogique de certaines conférences et de certains colloques répond aux obligations réglementaires.

C'est pourquoi il appartiendra à la Commission Professionnelle, en cas d'acceptation de prise en charge d'une conférence ou d'un colloque, de s'assurer que le contenu pédagogique de ces derniers répond bien à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux critères de prise en charge de la profession.

ECONOMISTES DE LA CONSTRUCTION - 7490 A (suite)

II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques

dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2021

Thèmes	Plafonds de prise en charge
Formation de longue durée <ul style="list-style-type: none"> - 100 heures de formation - Thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2021 de la profession - Une prise en charge tous les 3 ans 	Prise en charge plafonnée à 70% du coût réel de la formation, limitée à 2 500 € par professionnel (pour les formations cœur de métier)
Participation à un jury d'examen ou de VAE	Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel

Attention :

- sont éligibles les formations d'une durée minimales de 6 h 00, soit sur une journée, soit par 3 modules successifs de 2 h 00 ou par 2 modules successifs de 3 h 00.
- sont également éligibles les formations d'une durée minimale de 3 h 00 correspondant à une prise en charge d'une demi-journée
- **Si une demande de prise en charge concerne une formation se déroulant sur un ou plusieurs exercices, une seule et unique prise en charge sera accordée par le FIF PL pour toute la durée de la formation concernée, et ce, quelle que soit la durée effective.**

Rappel :

aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL; seuls des thèmes de formation peuvent être présentés.